



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 95
No.: 95

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 18 NOVEMBRE 1980

RÉUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À DAKAR,
LES 8 ET 9 DÉCEMBRE 1980

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, annonce qu'en réponse à l'invitation du Président du Sénégal, son excellence Léopold Sedor Senghor, il participera en tant que chef de la délégation canadienne à la réunion des ministres des Affaires étrangères qui se tiendra à Dakar, les 8 et 9 décembre prochain. L'honorable Pierre De Bané en sera également membre en sa qualité de conseiller auprès du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick ont été invités à désigner chacun un haut fonctionnaire qui serait nommé conseiller au sein de la délégation canadienne.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a eu l'occasion aujourd'hui même à Ottawa de discuter la question de la représentation du Québec avec monsieur Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales. Mark MacGuigan a tout d'abord expliqué en quoi la réunion ministérielle de Dakar différerait fondamentalement des réunions des organismes existants de la Francophonie internationale, et pourquoi par voie de conséquence une représentation provinciale distincte ne pouvait convenir. Il a par la suite expliqué que la proposition du gouvernement fédéral respecte les dispositions de la constitution canadienne en matière de politique étrangère, et est en accord avec les us et coutumes du droit international et avec les pratiques courantes pour ce genre de réunions internationales. Il a ajouté que la

participation du Canada à cette réunion est une question de juridiction fédérale exclusive, qui ne concerne que le Canada. Dans ces circonstances, il serait inconvenant que l'on fasse appel à l'extérieur et que l'on cherche à impliquer d'autres pays dans une question qui ne peut être décidée qu'au Canada.

En effet, la réunion des 8 et 9 décembre est une réunion de ministres des Affaires étrangères, ce qui implique des ministres de pays indépendants. Sur la scène internationale, il est clair que chaque pays ne peut avoir qu'un seul ministre, qu'un seul porte-parole, c'est-à-dire qu'une seule voix. Cette réunion par ailleurs discutera avant tout de questions d'organisation, de procédures relatives à une initiative nouvelle c'est-à-dire une "communauté organique". Les ministres prépareront l'ordre du jour d'une éventuelle conférence de chefs d'Etat et de gouvernements de pays indépendants qui, à des degrés divers, utilisent le français comme langue de communication.

Les sujets à l'ordre du jour d'un éventuel sommet de pays intéressés seront variés, bien qu'ils restent encore à être précisés. Selon le rapport préparé par un groupe d'experts réunis à Dakar en septembre dernier et qui servira de document de base pour les discussions, les sujets seraient essentiellement de politique étrangère. Par exemple, les chefs d'Etat et de gouvernement pourraient discuter des questions de paix et de désarmement au service du développement, du dialogue Nord/Sud ou encore des moyens d'intensifier les liens de coopération et d'échanges entre les pays entièrement ou partiellement de langue française.

A Dakar, en décembre, de même qu'à un éventuel sommet de chefs d'Etat il ne s'agira pas de discuter de façon spécifique de questions d'éducation, de culture, de jeunesse, de technologie par exemple, puisqu'il existe déjà des institutions francophones intergouvernementales spécialisées très actives dans ces domaines telles l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), les conférences ministérielles sectorielles de l'éducation et de la jeunesse et d'autres organismes spécialisés: l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) le Conseil international de radio et télévision d'expression française (CIRTEF), etc. A cet égard, le Québec et le Nouveau-Brunswick jouissent d'un statut de gouvernement participant au sein de l'ACCT, et d'une représentation provinciale identifiée et à un niveau ministériel au sein des conférences ministérielles sectorielles traitant de domaines de juridiction provinciale. Cette forme de participation provinciale pourrait être appliquée à d'autres conférences ministérielles sectorielles qui pourraient être créées au sein d'une

"communauté organique" qui découlerait d'une réunion au Sommet.

Il convient de rappeler que la formule de participation provinciale qui a été instituée à l'Agence de coopération culturelle et technique, selon une entente et avec le plein appui du gouvernement canadien, est unique en son genre parmi les organisations internationales.

En terminant, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Mark MacGuigan a exprimé l'espoir que le Québec ainsi que le Nouveau-Brunswick seront représentés au sein de la délégation Canadienne à la réunion de Dakar.